



## demande de divorce suite a séparation de corps et biens

Par **dalila**, le **11/12/2008** à **08:09**

bonjour

je suis séparée de corps et de biens depuis 1993  
nous avons pris un avocat commun  
nous étions consentant mutuellement  
aujourd'hui je souhaite que le divorce soit prononcé  
et je pensait que cela était gratuit

je n'ai pas les moyens d'avoir un avocat et ne bénéficie pas d'une aide juridictionnel

y a t il un recours

merci

Par **jeetendra**, le **11/12/2008** à **09:32**

bonjour, regardez mon blog sur le divorce, l'aide juridictionnelle, vous trouverez un début de réponse, personnellement je vous conseille un divorce pour altération définitive du lien conjugal, l'avocat est obligatoire, cordialement